

**INDEMNITÉ DE SUJETIONS SPÉCIALES
DUE AUX ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ TITULAIRES CHARGÉS DE
REPLACEMENT (CODE 702)
Décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 modifié
Chapitre budgétaire 0141**

M Mme Mlle

N°INSEE : OBLIGATOIRE

TITULAIRE EN ZONE DE REMPLACEMENT (zone à préciser) :

Discipline :

Etablissement de rattachement :
.....

Code établissement : 974 OBLIGATOIRE

Adresse exacte de l'établissement de rattachement :
.....

Chargé(e) d'un remplacement à l'établissement :
.....

Adresse exacte de l'établissement où s'est effectué le remplacement :
.....

Code établissement : 974 OBLIGATOIRE

A exercé dans cet établissement du au

Absences éventuelles de la / du titulaire remplaçant(e)
du au
du au



Distance de l'établissement de rattachement au lieu où s'effectue le remplacement :
.....

réservé à l'administration

Emploi du temps assuré :

Lundi : Jeudi:

Mardi : Vendredi :

Mercredi : Samedi :

Vu et certifié exact
Le chef d'établissement
Etablissement de rattachement
cachet et signature
obligatoires

Vu et certifié exact
Le chef d'établissement
Etablissement de remplacement
cachet et signature
obligatoires

A
Le
La / Le titulaire remplaçant(e)
signature obligatoire